

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 décembre 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-12-289 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les élus déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2021-12-290 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Lapointe appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de novembre 2021
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 390-2021 Décrétant un emprunt de 4 260 722 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard
8. Demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson
9. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022
10. Emplois :
 - A) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
 - B) Vacances de Jacques Ricard
 - C) Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste
11. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.
12. Quote-parts
 - A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2022
 - B) Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2022
13. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
14. Demandes d'aide financière
 - A) UPA Mauricie/Soirée des Gens de Terre & Saveurs
 - B) Société Canadienne du Cancer/Don spécial
 - C) Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie/Noël du pauvre
 - D) Maison des Familles de Mékinac/Projet Boîte à cadeaux
15. Demande du propriétaire du 940 rue Saint-Jacques/Problème de raccordement à l'égout municipal
16. Demande des propriétaires de chalet du Lac-Bourdais/Installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du chemin du Lac-Bourdais

17. Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations
18. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00031528-1/Approbation des dépenses
19. Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives
20. Nomination de représentants municipaux pour former un comité de relance de la maison des jeunes
21. Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour l'agrandissement du garage municipal
22. Demande de la FADOQ de Sainte-Thècle/ajustement du prix du loyer
23. Report de la date d'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations
24. Offre de services de Pluritec pour les services d'ingénierie pendant la construction du bloc sanitaire
25. Demande du propriétaire du 710, rue Notre-Dame
26. Remplacement du plancher du Pavillon Desjardins
27. Travaux des rues Notre-Dame et Saint-Jacques
 - A) Réception provisoire des travaux de la rue Notre-Dame et paiement du décompte progressif #7
 - B) Réception provisoire des travaux de la rue Saint-Jacques et paiement du décompte progressif #5
28. Questions de l'assistance
29. Affaires nouvelles
 - A) APHA Mékinac/autorisation d'installer un tapis d'accès à la plage pour les personnes handicapées
 - B) Groupe Consilium/diagnostic situationnel
 - C) Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/nomination d'un représentant municipal
30. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-291 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2021

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de novembre 2021

Association des propriétaires du Lac du Jésuite

M. Héon nous envoie la une copie de la lettre qu'il a reçu du Ministère de la Faune et des parcs concernant la demande moratoire et des commentaires émis sur les projets Bibouk, Butterfly, Pitt Grandbois et Selka.

Cabinet du lieutenant-Gouverneur

Le CLG sollicite notre participation au programme des distinctions honorifiques, J. Michel Doyon souhaite décerner la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de notre région.

Canadian National

Le CN nous envoie une copie du rapport Le CN dans votre collectivité 2021. Dance ce rapport. Ce rapport nous informe des investissements continus réalisés pour assurer la diversité, les divers partenariats et initiatives nationales, régional et locales.

Centre de services scolaire de l'Énergie du Québec

Le CSSÉQ dépose son plan triennal modifié de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie son compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire. Celle-ci autorise l'aliénation en faveur du lot 4 757 132.

Energycycle

Énercycle nous envoie son Plan conjoint de gestion des matières résiduelles adopté à l'été 2021.

Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoie leur bulletin de liaison Autour D'elles. Dans ce bulletin on parle en outre de la campagne de sensibilisation contre la violence faites aux femmes du 25 nov au 6 déc 2021.

Mini-Scribe

Le M-S nous rappelle de la date à retenir pour émettre les déclarations des dons et des autres avantages des élus, dimanche 19 décembre dernière journée pour transmettre la liste des personnes endettées envers la municipalité à la MRC Mékinac, 31 décembre dernier jour pour adopter le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations et le calendrier des séances de 2022.

Services Canada

Service Canada nous informe du nouveau Programme horizons pour les aînés. Ce programme est pour promouvoir le bénévolat, sensibiliser les mauvais traitements, appuyer la participation sociale et l'inclusion et fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants, destinés aux aînés.

Rés. 2021-12-292 : Dépôt de la correspondance de novembre 2021

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-293 : Approbation des comptes de novembre 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 2 400 617.17 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Paul Lemieux demande d'installer un livre de présence aux réunions.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 390-2021

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 4 260 722 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard
- dépose le projet du règlement numéro 390-2021 intitulé Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 4 260 622 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard

Rés. 2021-12-294 : Demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson concernant un projet de lotissement dont la superficie est de 652,20 mètres carrés et la profondeur des lignes latérales est de 16,85 mètres et de 20,66 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit à l'article 6.2 une profondeur de 30 mètres donc dérogatoire de 13,15 mètres et de 9,34 mètres pour les lignes latérales;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour but d'agrandir le stationnement du Restaurant Au Petit Palace;

CONSIDÉRANT que le projet aurait pour conséquence que la propriété n'aurait plus suffisamment d'espace pour leur propre stationnement;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande de refuser cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson concernant un projet de lotissement dont la superficie est de 652,20 mètres carrés et la profondeur des lignes latérales est de 16,85 mètres et de 20,66 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit à l'article 6.2 une profondeur de 30 mètres donc dérogatoire de 13,15 mètres et de 9,34 mètres pour les lignes latérales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-295 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures et une fois le mardi**

- | | |
|---|---|
| - 10 janvier (2^e lundi) | - 7 février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 8 août (2^{ème} lundi) |
| - 6 septembre (mardi) | - 3 octobre |
| - 7 novembre | - 5 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-296: Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics : date de retour

CONSIDÉRANT l'annexe B de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe B de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail de monsieur Sylvain Magnan, pour une période spéciale de travail hivernal 2021-2022 de neuf semaines. Il effectuera 40 heures par semaine.
- Demande le retour au travail de monsieur Normand Boutet, pour la période de travail hivernale 2021-2022 selon l'annexe B de la convention collective. Il effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).
- Mandate Valérie Fiset, directrice générale, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail pour la période hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-297 : Vacances de Jacques Ricard

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Ricard avait initialement demandé des vacances du 19 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité lui avait refusé cette semaine, car il s'agit d'une semaine où il y a normalement beaucoup de locations et où la présence du concierge est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que le syndicat s'engage à trouver un employé syndiqué pour remplacer monsieur Jacques Ricard les journées fériées et les journées de fin de semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les semaines de vacances de monsieur Jacques Ricard, telle qu'initialement demandées, conditionnellement à ce qu'un employé syndiqué effectue le ménage des salles lors des journées fériées et des journées de fin de semaine, à défaut de quoi monsieur Jacques Ricard devra entrer au travail lors de ces journées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard.

Reporté.

Rés. 2021-12-298 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres sur invitation faite à Service Cité Propre et Transport J.Y. Martel concernant la fourniture et la location de conteneurs au garage municipal;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Service Cité Propre : 400\$ plus taxes par levée par conteneur
- Transport J.Y. Martel : 205\$ plus taxes par levée par conteneur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 \$ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-299 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2022 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	25 207 \$
- Transport :	3 488 \$
- Hygiène du milieu (récupération) :	98 046 \$
- A.D.A. :	8 055 \$
- Ingénierie :	2 500 \$
- Développement économique :	14 690 \$
- Culture :	2 060 \$
- Évaluation :	70 673 \$

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2022 : 224 718 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-300 : Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au montant de 183 162,22\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-301 : Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 6 décembre 2021 représentant une somme de 92 896,91\$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 3 mai, le 2 août, le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU QUE les matricules suivants ont un minimum de trois ans de retard dans leurs taxes ;

Matricule	ADRESSE	Total
35050-8290-62-3145	2841, chemin Saint-Pierre Nord	3 371,57 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que la MRC de Mékinac procède à une vente pour taxes pour ces matricules si le solde n'est pas rapidement payé ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de transmettre à la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui ont des soldes pour les années antérieures à 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

UPA Mauricie/Soirée des Gens de Terre & Saveurs

Reporté.

Société Canadienne du Cancer/Don spécial

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2021-12-302 : Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour le Noël du Pauvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100\$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour le Noël du pauvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-303 : Maison des Familles de Mékinac/Projet Boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison des Familles de Mékinac pour le projet Boîte à cadeaux qui a pour but d'offrir des cadeaux de Noël aux enfants défavorisés de Mékinac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100\$ à la Maison des Familles de Mékinac pour le projet Boîte à cadeaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-304 : Demande du propriétaire du 940, rue Saint-Jacques/Problème de raccordement

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 940, rue Saint-Jacques a eu des problèmes à se

brancher à l'égout sanitaire à cause d'une erreur dans la hauteur du branchement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 940, rue Saint-Jacques nous réclame 2 541,41\$ pour ses travaux de branchement ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire aurait eu un montant à déboursier même s'il n'y avait pas eu d'erreur quant à la hauteur du branchement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de rembourser une somme de 1 270,20 \$ au propriétaire du 940, rue Saint-Jacques pour compenser les coûts supplémentaires du branchement à l'égout suite à une erreur quant à la hauteur du branchement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-305 : Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdaï et du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT la demande de la famille Vanasse, résidents sur le chemin du Lac-Bourdaï, à Sainte-Thècle, pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdaï et du chemin Saint-Pierre Sud ;

CONSIDÉRANT que l'intersection du chemin du Lac-Bourdaï et du chemin Saint-Pierre Sud est située à la limite du territoire de Saint-Tite et qu'il n'y a pas d'installations électriques situées sur le territoire de la municipalité à proximité qui permettraient d'installer un lampadaire à un coût abordable (transformateur) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdaï et du chemin Saint-Pierre Sud puisqu'il n'y a pas de transformateur dans le poteau électrique à proximité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-306 : Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT la réception des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer ces rapports lors d'une séance du conseil municipal puisque la municipalité n'était pas conforme dans sa procédure (les taux des taxes ne peuvent être mentionnés lors de l'adoption du budget et du programme triennal

d'immobilisation) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations et procédera à la correction demandée par la Commission afin de rendre ses futurs budgets et programmes triennaux d'immobilisations conformes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-307 : Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00031528-1/Approbation des dépenses

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Bertin Cloutier, appuyée par Julie Bertrand, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 86 378 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321,

conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-308 : Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle possède depuis 2017 un logiciel d'archives électroniques;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, toutes les nouvelles archives sont numérisées, mais que les employés n'ont pas suffisamment de temps pour numériser les archives antérieures à cette date;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la location d'une ressource pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Ville de Saint-Tite pour la fourniture d'une ressource pour la numérisation d'archives à raison de une journée par semaine pour l'année 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-309 : Nomination des représentants municipaux pour former un comité de relance de la maison des jeunes

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes est inactive depuis près de deux ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait tenter de relancer la maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Roxanne Bureau-Grenier, Frédéric Lapointe et Sébastien Moreau représentants municipaux pour le comité de relance de la maison des jeunes de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-310 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour l'agrandissement du garage municipal

CONSIDÉRANT que les équipements de la municipalité sont dispersés dans plusieurs garages ou entrepôts désuets;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait construire un nouveau garage adapté aux besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait obtenir une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction de ce garage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour l'agrandissement du garage municipal
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-311 : Demande de la FADOQ Sainte-Thècle/ajustement du prix du loyer

CONSIDÉRANT la demande de la FADOQ Sainte-Thècle qui aimerait que le prix du loyer soit revu à la baisse;

CONSIDÉRANT que le coût annuel FADOQ n'est que de 10\$ pour les membres et qu'il pourrait facilement être ajusté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme n'ajuste pas le prix du loyer de la FADOQ Sainte-Thècle à la baisse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-312: Report de la date d'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 lors d'une séance extraordinaire prévue le lundi 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit reporter cette date pour des raisons administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reporte l'adoption des prévisions budgétaires 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 au lundi 20 décembre à 18h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-313: Offre de services professionnels d'ingénierie pour les services durant la construction du bloc sanitaire

CONSIDÉRANT que des directives de changements pourraient être requises lors de la construction du bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec pour la révision des plans en structure, mécanique et électricité lors de la construction au coût de 8 300\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pluritec, firme d'ingénieurs au coût de 8 300\$ plus taxes pour les services d'ingénierie pendant les travaux de construction du bloc sanitaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-314: Demande du propriétaire du 710, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 710, rue Notre-Dame a une remorque d'entreposage dans sa cour et que celle-ci doit être partie au plus tard le 10 décembre;

CONSIDÉRANT que le propriétaire nous indique ne pas avoir d'endroit où remiser cette remorque pendant l'hiver;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande d'entreposer cette remorque sur les lots appartenant à la municipalité en face de son domicile;

CONSIDÉRANT que ces lots ne sont pas accessibles, car il n'y a pas d'entrée qui donne sur la rue Notre-Dame

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse la demande du propriétaire du 710, rue Notre-Dame d'entreposer sa remorque sur les terrains de la municipalité situés face à son domicile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-315: Remplacement du plancher du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que de nombreuses tuiles sont brisées au Pavillon Desjardins;

CONSIDÉRANT que le modèle du plancher est discontinué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre de tapis et de décoration au montant de 2 931,11\$ taxes incluses pour le remplacement du plancher du Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-316: Réception provisoire et approbation et paiement du décompte progressif #7 des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le décompte progressif #7 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 332 799,62 \$ \$ pour les travaux de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la réception provisoire des travaux et approuve le paiement du décompte progressif #7 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 332 799,62 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-317: Réception provisoire et approbation et paiement du décompte progressif #5 des travaux de la Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le décompte progressif #5 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 316 532,77 \$ pour les travaux de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la réception provisoire des travaux et approuve le paiement du décompte progressif #5 des travaux de la rue Saint-Jacques au montant de 316 532,77 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Josée Croteau demande si le Pavillon Desjardins sera prêt pour le Noël des

enfants.

Madame Josée Coteau demande s'il y a du nouveau dans le dossier de la bâtisse du 351, rue Masson.

Monsieur Gérard Godbout demande pourquoi le prix du contrat de la rue Saint-Jacques est de 1M\$ plus élevé que l'estimation de l'ingénieur.

Monsieur Gérard Godbout demande quelles sont les orientations du conseil municipal puisqu'il s'agit d'un nouveau conseil.

Monsieur Gérard Godbout demande si le conseil municipal a l'intention d'avoir recours à la participation citoyenne dans la prise de décisions pour des projets.

Monsieur Olivier Myre demande si la surveillance de la patinoire est obligatoire.

Monsieur Olivier Myre demande si le point concernant le Gala Gens de Terre et Saveurs est refusé ou reporté.

Monsieur Olivier Myre s'interroge sur la procédure pour l'installation de lumières de rues.

Monsieur Paul Lemieux demande si l'installation de lumières de rue à l'énergie solaire pourrait être envisagée.

Monsieur Yvon Goulet demande si la municipalité achètera des radars pédagogiques.

Monsieur Jacques Groleau informe que certaines municipalités ont des zones à 40 km/heure ainsi que des radars pédagogiques.

Madame Josée Croteau demande s'il est possible de redéposer une demande concernant les radars pédagogiques.

Madame Diane Larose offre de déboursier personnellement 1 000\$ pour l'achat de radars pédagogiques et de faire une levée de fonds pour les fonds manquants.

Monsieur Ismen Lefebvre dit que les véhicules roulent à plus de 50 km/heure devant sa résidence et qu'il devrait y avoir une zone tampon entre la limite de 90 km et celle de 50 km.

Monsieur Gérard Godbout suggère de créer un comité pour trouver une alternative au problème de manque de personnel à la patinoire.

Monsieur Gérard Godbout demande pourquoi la municipalité ne donne que 100 \$ au Noël du Pauvre.

Monsieur Gérard Godbout demande ce qu'est un rapport d'audit.

Monsieur Olivier Myre suggère de se fier aux données fournies par les experts concernant les radars pédagogiques.

Monsieur Gérald Gonneville suggère l'installation de micros pour les membres du conseil.

Monsieur Gérard Godbout indique la présence de pollution sonore sur le lac.

Monsieur Jacques Groleau parle des organismes de contre la lutte anti-pauvreté.

Affaires nouvelles

Rés. 2021-12-318 : APHA Mékinac/autorisation d'installer un tapis d'accès à la plage pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT la demande de l'APHA Mékinac pour obtenir l'autorisation d'installer un tapis d'accès à la plage pour permettre aux personnes handicapées d'accéder au lac;

CONSIDÉRANT que ce projet n'entraîne aucun coût pour la municipalité puisque les frais seront défrayés par l'APHA grâce à des subventions obtenues pour ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'offrir un service de plus au Parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'APHA Mékinac à installer un tapis d'accès à la plage pour les personnes handicapées au Parc Saint-Jean-Optimiste et le surveillant du parc sera responsable du prêt de la Mobi-Chair.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-319 : Groupe Consilium/diagnostic situationnel

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire obtenir l'aide d'une firme pour établir un diagnostic situationnel pour une question de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Groupe Consilium pour l'établissement d'un diagnostic situationnel pour une question de régie interne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-320 : Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/nomination d'un représentant municipal

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir un représentant municipal sur le conseil d'administration de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle et que celui-ci doit être membre de la coopérative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Bertin Cloutier comme représentant municipal sur le conseil d'administration de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-321: Levée de la séance

À 21 heures et 5 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 décembre 2021, à 18 heures 30 minutes, en visioconférence, sous la présidence du maire, Monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette.

Rés. 2021-12-322 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues en visioconférence afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie

Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 heures 30 minutes afin d'adopter les prévisions budgétaires 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-323 : Prévisions budgétaires 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2022.

RECETTES

TAXES	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Taxe foncière générale	1 461 415 \$	1 221 433 \$
Taxe spéciale - Sécurité publique	195 491 \$	204 299 \$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	<u>333 765 \$</u>	<u>647 083 \$</u>
TOTAL	1 990 671 \$	2 072 815 \$

COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Service d'eau	107 183 \$	129 076 \$
Service d'égout	85 482 \$	86 472 \$
Service d'enlèvement des ordures	216 874 \$	218 751 \$
Service de la récupération	89 478 \$	57 272 \$
Déneigement chemin Joseph St-Amant	21 500 \$	21 500 \$
Taxe spéciale – Fepteu St-Pierre Nord	15 027 \$	15 027 \$
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 773 \$	5 900 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	600 \$	600 \$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 543 \$	1 533 \$
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 447 \$	4 095 \$
Taxe spéciale – Aqueduc 4 ^e avenue Sud	1 084 \$	1 156 \$
Vidange des boues de fosses septiques	<u>75 000 \$</u>	<u>75 000 \$</u>
TOTAL	623 991 \$	616 382 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Foyer de Sainte-Thècle	30 000 \$	27 717 \$
École primaire Masson	24 000 \$	21 909 \$
Compensation pour les terres publiques	45 452 \$	45 410 \$
Bureau de poste	1 156 \$	1 167 \$
Autres	<u>0 \$</u>	<u>34 098 \$</u>
TOTAL	120 714 \$	130 301 \$

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES

Protection incendie	11 209 \$	12 660 \$
Réseau routier	35 200 \$	35 200 \$

Eau potable (Lac-aux-Sables)	28 000 \$	28 000 \$
Matières résiduelles (récupération)	53 705 \$	51 815 \$
Permis de construction/brûlage	7 000 \$	7 000 \$
Droits de mutations immobilières	50 000 \$	50 000 \$
Exploitant carrière et sablière	10 000 \$	10 000 \$
Constat d'infraction	5 000 \$	5 000 \$
Revenus d'intérêt	22 550 \$	19 800 \$
Photocopies et autres	20 400 \$	22 150 \$
Revenus de location	129 100 \$	147 400 \$
PAL/Parc St-Jean location kayaks	18 000 \$	20 000 \$
Cession d'actifs	40 000 \$	0 \$
Raccord d'eau et d'égout et déchet	<u>6 850 \$</u>	<u>6 850 \$</u>
TOTAL	437 014 \$	415 875 \$

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT

Sécurité civile	0 \$	0 \$
Compensation du Gouvernement (voirie)	186 575 \$	199 571 \$
Participation MTQ pour CTA Mékinac	110 000 \$	110 000 \$
Remboursement pour passages à niveau	9 700 \$	9 700 \$
Remboursement balayage de rues	2 047 \$	2 047 \$
Subvention TECQ	43 558 \$	38 163 \$
Subvention PADEM	5 809 \$	0 \$
Subvention PIRL (route 352)	105 979 \$	107 765 \$
Subvention PIQM	28 986 \$	28 986 \$
Redevances matières résiduelles	35 855 \$	35 855 \$
Subvention PRECO	94 975 \$	0 \$
Subvention FEPTEU	55 252 \$	55 252 \$
Subvention SHQ/suites du Manoir	<u>14 864 \$</u>	<u>14 864 \$</u>
TOTAL	693 600 \$	602 203 \$

Grand TOTAL DES RECETTES **3 865 990 \$** **3 837 576 \$**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Législation	120 649 \$	124 574 \$
Application de la loi	10 000 \$	30 000 \$
Gestion financière et administrative	244 500 \$	267 826 \$
Greffe (élection)	17 520 \$	0 \$
M.R.C. Mékinac (évaluation)	68 463 \$	70 673 \$
Autres (assurance, publicité, don)	<u>78 270 \$</u>	<u>78 570 \$</u>
TOTAL	539 402 \$	571 643 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police (Sûreté du Québec)	195 458 \$	204 299 \$
---------------------------	------------	------------

Brigadier scolaire et agence de sécurité	16 400 \$	16 785 \$
Protection incendie/bornes fontaines	187 646 \$	193 630 \$
Caserne des pompiers	16 075 \$	15 830 \$
Protection Civil et Premiers répondants	10 300 \$	10 800 \$
Application du règlement de chien	<u>175 \$</u>	<u>175 \$</u>
TOTAL	426 054 \$	441 519 \$

TRANSPORT ROUTIER

Mise en valeur	41 500 \$	41 500 \$
Voirie municipale	340 000 \$	360 000 \$
Camions municipaux	23 550 \$	23 550 \$
Pépine/tracteur	41 285 \$	40 585 \$
Garage municipal	16 300 \$	16 300 \$
Entrepôt Lacordaire/Groleau	18 143 \$	16 143 \$
Enlèvement de la neige	389 675 \$	391 475 \$
Éclairage des rues	13 300 \$	13 000 \$
Circulation et stationnement	17 535 \$	17 310 \$
Transport adapté	<u>121 807 \$</u>	<u>122 263 \$</u>
TOTAL	1 021 095 \$	1 042 126 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Réseau de distribution de l'eau	83 457 \$	78 926 \$
Réseau d'égout et assainissement eaux	82 418 \$	84 171 \$
Enlèvement et destruction des ordures	252 729 \$	250 606 \$
Récupération	136 645 \$	109 087 \$
Vidange des fosses septiques	<u>75 000 \$</u>	<u>75 000 \$</u>
TOTAL	630 249 \$	597 790 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Coop d'Habitation	30 250 \$	29 980 \$
Office Municipal d'Habitation	8 000 \$	8 000 \$
Coop Santé Sainte-Thècle	<u>13 220 \$</u>	<u>13 220 \$</u>
TOTAL	51 470 \$	51 200 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Permis de construction et urbanisme	83 065 \$	87 885 \$
Promotion et développement	44 350 \$	49 590 \$
Promotion/développement industriels (SIM)	14 979 \$	14 690 \$
Promotion/développement (autres)	25 000 \$	25 000 \$
Programme de revitalisation	<u>57 405 \$</u>	<u>52 500 \$</u>
TOTAL	224 799 \$	229 665 \$

LOISIRS ET CULTURE

2 Patinoires extérieure	21 950 \$	22 950 \$
Parc Saint-Jean-Optimiste	82 020 \$	82 220 \$
Promenade Laurent Naud et fontaine	8 625 \$	11 385 \$

Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	2 620 \$	3 105 \$
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	1 395 \$	945 \$
Centre de loisirs Éric Bédard	20 350 \$	18 375 \$
Maison des jeunes	8 745 \$	5 730 \$
Décoration de la municipalité	14 260 \$	14 060 \$
Club de ski de fond	7 225 \$	7 575 \$
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	15 800 \$	20 300 \$
Centre communautaire (Hôtel de ville)	124 150 \$	124 850 \$
Bibliothèque municipale	24 900 \$	27 124 \$
Culture	3 000 \$	4 000 \$
TOTAL	336 788 \$	342 619 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	111 933 \$	98 092 \$
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	464 200 \$	359 500 \$
Immobilisation	60 000 \$	103 122 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	3 865 990 \$	3 837 576 \$

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2022

	TAXES 2021	TAXES 2022
Taxe foncière générale	\$ 0.6130/100	0.5038\$/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.0820/100	0.0843\$/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.1400/100	0.2669\$/100\$
	-----	-----
Total des taxes	\$ 0.8350/100	0.8550/100\$

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 2,40 %

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$105.00 log.	\$125.00 log.
Tarif service d'égout Logement-commerce	\$110.00 log.	\$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$125.00	130.00 \$
Chalet	\$ 90.00	95.00 \$
Camp forestier	\$ 45.00	50.00 \$
Commerce catégorie no.1	\$110.00	110.00 \$
Commerce catégorie no.2	\$160.00	160.00 \$
Commerce catégorie no.3	\$275.00	275.00 \$
Commerce catégorie no.4	\$1050.00	1000.00 \$
Commerce catégorie no 5	\$2100.00	2000.00 \$
Récupération		
Logement et commerce cat. 1	\$ 51.00	35.00 \$

Chalets	\$ 38.25	26.25 \$
Commerce catégorie 2	\$ 76.50	52.50 \$
Commerce catégorie 3	\$ 102.00	70.00 \$
	-----	-----
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	\$391.00	395.00\$

Pourcentage d'augmentation pour les services 1,02 %

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 \$: 1,96%

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 \$: 2,07%

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 \$: 2,14%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-324 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le programme de dépenses en immobilisation 2021-2022-2023.

DESCRIPTION	COÛT
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots et réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard	4 260 000 \$
Réfection du chemin Saint-Pierre Sud	1 500 000 \$
Agrandissement du garage municipal et éco-centre	1 000 000 \$

TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	6 760 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-325 : Diffusion des prévisions budgétaires 2022 et du programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2022 et du programme des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 par le Publi-sac dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Rés. 2021-12-326: Levée de la séance

À 18 heures 59 minutes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 décembre 2021, à 19 heures, en visioconférence, sous la présidence du maire, Monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette.

Rés. 2021-12-327: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020;

1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues en visioconférence afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 19h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19h00 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Avis de motion et dépôt du règlement 391-2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
2. Adoption du règlement 390-2021 Décrétant un emprunt de 3 291 966 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard
3. Questions de l'assistance
4. Affaires nouvelles :

A) Modification du mandat du Groupe Consilium
5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 391-2022

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 391-2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

- dépose le projet du règlement numéro 391-2022 intitulé Règlement 391-2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Rés. 2021-12-328 : Adoption du Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 4 260 622 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 4 260 622 \$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2021-12-329 : Modification du mandat du Groupe Consilium

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition du Groupe Consilium pour un maximum de 50 heures d'accompagnement, lesquelles seront facturées par blocs de 10 heures, selon l'utilisation, pour un coût maximal 4 750\$ plus taxes.

Rés. 2021-12-330 : Levée de la séance

À 19 heures 9 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 23 décembre 2021, à 18 heures, en visioconférence, sous la présidence du maire, Monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset.

Rés. 2021-12-331 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18h00 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Octroi d'un mandat de services professionnels en relations de travail à la firme Bélanger Sauvé, avocats
2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la réfection du collecteur d'égout de la rue Bédard ainsi que la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

3. Questions de l'assistance

4. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-332 : Octroi d'un mandat de services professionnels en relations de travail à la firme Bélanger Sauvé, avocats

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage la firme Bélanger Sauvé avocats pour un mandat de services professionnels en relations de travail au taux horaire de 300\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-333 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la réfection du collecteur d'égout de la rue Bédard ainsi que la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR BERTIN CLOUTIER, APPUYÉ PAR SÉBASTIEN MOREAU ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2021-12-334 : Nomination de Roxanne Bureau-Grenier sur le comité de relations de travail

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Roxanne Bureau-Grenier comme remplaçante sur le comité de relations de travail lorsqu'un des membres ne pourra y siéger.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-12-335 : Levée de la séance

À 18 heures 9 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière